

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 12

Artikel: Eclairage
Autor: Droz, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eclairage

A l'occasion du 50^e anniversaire marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis d'Amérique ont autorisé l'ouverture de leurs archives qui concernent cette époque. Le lobby juif, tout puissant aux USA, en a profité pour réclamer à la Suisse la réparation des torts causés aux victimes de la Shoah ainsi que la restitution des fonds en déshérence. Sous une pression grandissante, la Suisse s'est trouvée confrontée à une situation inattendue et, du coup, obligée de revoir son passé et réexaminer son histoire.

■ Col EMG Jean-Pierre Droz¹

Après un temps d'hésitation, le Conseil fédéral a réagi en parallèle sur deux plans :

■ un plan financier en créant le Fonds de solidarité pour venir en aide aux rescapés de la guerre (Juifs et autres) ainsi qu'aux victimes des injustices en Suisse et ailleurs ;

■ un plan moral en créant la «Commission Bergier» chargée de faire toute la lumière sur cette époque particulière.

Le 25 mai dernier, ladite commission publie son rapport intermédiaire sur le rôle de notre pays durant le second conflit mondial, en mettant l'accent sur la provenance douteuse de l'or nazi utilisé pour les transactions avec la Banque nationale suisse.

Le 15 août dernier, un accord est conclu entre les grandes banques suisses et les descendants de la Shoah, portant sur plus d'un milliard de francs suisses en guise de dédommagement.

La situation actuelle comporte le risque de se perdre dans

des détails obscurs, sans gagner une vue d'ensemble de la situation valable il y a un demi-siècle et, surtout, d'omettre de rappeler les circonstances historiques qui ont conduit à cette tragédie humaine à travers quelque dix-neuf siècles d'histoire.

Lorsqu'on évoque le dernier conflit mondial, on parle trop souvent de l'antisémitisme de l'Allemagne nazie. Pour être plus précis, il serait plus juste de parler d'anti-judaïsme (il y a des chrétiens sémites).

Remonter aux sources...

Pour remonter aux sources, il convient de parcourir les Evangiles (celui de Jean en particulier) et surtout le livre des *Actes des Apôtres*. Là, on découvre un courant juif très puissant au niveau des autorités religieuses qui s'étaient farouchement opposées d'abord à Jésus, aux disciples ensuite. Il est déterminant de préciser que Jésus était juif, et qu'au départ de son ministère, il n'avait aucune intention de créer une nouvelle religion.

A plusieurs reprises, il s'est montré fidèle au judaïsme (voir l'*Evangile* de Matthieu) et c'est par fidélité clairvoyante qu'il a voulu réformer le judaïsme qui était devenu une religion sclérosée, marquée par des rites et des dogmes immuables. Par conséquent, en contradiction flagrante avec les droits les plus élémentaires de l'homme.

Les écrits du *Nouveau Testament* nous rapportent que cette réforme n'a pas passé la rampe, vu l'opposition systématique des autorités religieuses juives. En effet, elles ont réussi à persuader Pilate que Jésus était un fauteur de trouble qui mettait en péril la paix dans le pays. Malgré l'intime conviction de Pilate de l'innocence de Jésus, le gouverneur s'est vu conduit à ne pas s'opposer à la condamnation à mort par crucifixion.

On pouvait admettre que la réforme avortée avait pris fin avec la mort du maître. C'était sans compter avec l'enthousiasme de ses disciples qui ont pris la relève en essayant de poursuivre la mission du Christ, tout en le proclamant le Messie (sauveur) attendu par le peuple

¹Officier de carrière; travaille au bureau permanent du corps d'armée de campagne 1 à Lausanne.

d'Israël depuis toujours. Le livre des *Actes des apôtres* nous relate qu'ils ont rencontré la même opposition, subissant la même persécution qui finira par la mort tragique de plusieurs d'entre eux (Etienne, Jacques, Pierre).

Il est donc fondamental de préciser qu'aussi bien dans le cas de Jésus que celui d'Etienne (les deux sont décrits dans le détail), les textes nous rapportent que les deux condamnés à mort injustement ont pardonné à leurs bourreaux.

Après la mort d'Etienne et la poursuite de la persécution des disciples de Jésus, ceux-ci se sont trouvés obligés, afin de survivre, de se séparer de leurs frères juifs, en créant leur propre Assemblée.

L'antijudaïsme

C'est là que le christianisme a pris naissance, soit avec la mise par écrit des textes fonda-

mentaux: *Evangelies, Actes, Epîtres*, textes qui serviront de base à la nouvelle religion chrétienne issue en réalité du judaïsme.

A travers les siècles, les textes ont été transmis de générations en générations, et plusieurs chrétiens, s'appuyant sur quelques passages des Ecritures se sont mis à persécuter les Juifs en réponse tardive au sort subi par Jésus et ses disciples.

C'est la naissance de l'antijudaïsme qui s'est manifesté à travers le temps sous de multiples formes, pour aboutir à l'horreur du XX^e siècle en Europe, avec la persécution de tous les Juifs, non seulement en Allemagne, mais également dans tous les pays sous occupation nazie.

L'antijudaïsme, une réponse tardive à l'anti-christianisme du temps de Jésus et de ses disciples. A noter cependant que ceux qui ont persécuté les Juifs

ont occulté le Pardon annoncé par les intéressés eux-mêmes.

A la lumière de ce survol éclair de l'histoire, il est bon de rappeler que notre pays s'est trouvé au creux d'une Europe envahie par l'antijudaïsme mené contre vents et marées par l'Allemagne nazie.

La Suisse s'est protégée de cette guerre au mieux, soit comme elle a pu le faire. Aussi, est-il difficile et malvenu de formuler un reproche au peuple suisse dans son ensemble à plus de cinquante ans d'intervalle, alors que plus rien n'est comparable. Il est cependant déterminant de rappeler que les Juifs, en Suisse durant cette sinistre période, n'ont jamais connu ni ghetto, ni persécution.

On risque beaucoup à réécrire l'histoire sous la pression d'arguments à l'emporte-pièce.

On risque le dérapage.¹

J.-P. D.

¹ Cette réflexion s'appuie sur un prêche du pasteur Samuel Khalil en hiver 1997-1998 dans le Vully.